

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions d'admission

- Être à jour de sa cotisation. La cotisation, dont le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur, comprend obligatoirement l'adhésion au club. Elle peut comprendre en plus :
 - La licence carte neige
 - L'adhésion à l'une des sections du Ski-Club (section compétition ou section loisirs)

Section loisirs

Condition d'admission

- Être majeur.
- Avoir une licence carte neige, niveau fond medium minimum.
- Être à jour de la cotisation « section loisirs ».

Attitude et comportement

- Un état d'esprit convivial est à la base de la section loisirs.
- La participation aux événements du club est vivement encouragée.
- Par respect pour l'encadrement et l'organisation des séances, merci de prévenir en cas d'absence.

Responsabilités

- La prise en charge est effective sur les horaires et le lieu des séances précisées par l'encadrement.

Section Compétition

Conditions d'admission

- Appartenir aux catégories U11 à Seniors.
- Avoir une licence compétiteur.
- Être à jour de la cotisation spécifique (sauf seniors) :
 - « Entraînement et prêt de matériel »
 - « Entraînement sans prêt de matériel »
- S'engager à respecter la charte du compétiteur.

Matériel

- Le matériel, propriété du club, est prêté chaque saison aux compétiteurs en échange d'une caution : la prise en charge varie selon les catégories, elle est dégressive au fil des catégories mais comprend pour toutes les skis, les bâtons et les ski-roues skate (pour les séances clubs uniquement).

- Il doit être entretenu tout au long de la saison (nettoyage et paraffinage), et doit être rendu en **bon état** à la fin de l'hiver.
- Toute perte ou casse doit être signalée rapidement à l'entraîneur, et entraînera une retenue sur la caution, tout comme le mauvais entretien du matériel.

Tenues

- Les tenues sont prêtées aux catégories U11 à U20.
- Les tenues doivent être portées lors des entraînements, des compétitions, aux remises des prix, obligatoirement sur les podiums, et également lors des diverses manifestations organisées par le club.

Stages d'entraînement

- Les stages organisés par le club ou le Comité Mont-Blanc sont à la charge des familles. Le club prend en charge une partie du coût de ces stages.

Attitude et comportement

- Une présence régulière est indispensable pour progresser.
- Les entraîneurs planifient le programme d'entraînement, les tests d'évaluation et les compétitions.
- Le port du casque et de la chasuble sont obligatoires pour le ski à roulettes (lunettes recommandées en prévision des compétitions).
- L'adhérent s'engage à respecter les différentes chartes de fartage.
- La prise avérée de produits interdits entraînera une sanction.
- Un comportement correct sera exigé de la part des jeunes qui bénéficieront du transport. En cas de dégradation, une retenue sera imputée sur la caution.

Responsabilités

- La prise en charge est effective sur les horaires d'entraînements disponibles sur le site du club.
- Pour chaque entraînement, compétition ou stage, les véhicules des parents sont indispensables pour la logistique.
Les parents ou bénévoles convoyeurs doivent être en règle vis-à-vis de la législation.
- Tout parent qui intervient dans l'encadrement d'une séance, notamment en biathlon, doit être en possession d'un titre fédéral.

Vie associative du club

Une participation importante des familles aux activités du club est indispensable pour le fonctionnement du club, et permet au Ski-Club du Pays Rochois de proposer une cotisation raisonnable à chaque licencié :

- Le Grand Prix du Pays Rochois, et toutes les autres compétitions organisées par le club.
- La soirée du club qui ne peut réussir sans la vente de cartes repas et la participation active de tous.
- La tombola générale qui implique la vente obligatoire de carnets (minimum 50).
- L'Assemblée Générale annuelle au printemps.
- Et toutes autres activités nécessitant la participation active du club (Salon du Mieux-Vivre, Fête du Sport, Téléthon...)

Le président
Jean-Claude ROGUET